



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Travaux - COLAS Aménagement virage – Intersection rue des Combes rue du Bannot -
ARR 2022-11-18-159-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise COLAS, 1078 Avenue Oehmichen, ETUPES 25460.

Vu l'avis des services techniques de la ville de SELONCOURT,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux à l'intersection de la rue des Combes, rue du Bannot, en agglomération de Seloncourt,

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de l'aménagement du virage vont avoir lieu à SELONCOURT à l'intersection de la rue des Combes et la rue du Bannot, pour une durée de 5 jours à partir du lundi 21 novembre 2022.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La circulation de tous véhicule au droit du chantier sera interdite à tous véhicules dans la rue des Combes. Durant les travaux, tous véhicules stationnés aux abords du chantier sera mis en fourrière et verbalisé.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise COLAS chargée des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 18 novembre 2022

PO/ Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la voirie et à la circulation

